

Q. Et pouvez-vous nous dire si pendant la période couverte par cette enquête vous aviez plus d'un brouillard? Pouvez-vous nous dire combien vous en aviez?—R. Je ne crois pas en avoir eu plus d'un ou plus de deux.

Q. Et maintenant qu'avez-vous comme livres de banque?—R. Je n'ai rien à part du livre de la banque de Québec.

Q. Etait-ce là la seule banque avec laquelle vous faisiez des affaires pendant l'époque mentionnée?—R. Oui. Tout de même j'avais quelques petites transactions avec la Caisse d'Economie. L'argent était en dépôt.

Q. Aviez-vous des intérêts dans d'autres dépôts?—R. Non; rien que dans le dépôt fait au nom de mes enfants.

Q. Dans la Caisse d'Economie?—R. Oui.

Q. A propos de fonds déposés au nom de vos enfants, à même vos économies personnelles?—R. Oui.

Q. Dons faits par vous et que vous mettez en dépôt pour eux?—R. Oui.

Q. Vous avez le livre de banque?—R. Oui.

Q. Ainsi que le livre de banque dans la banque que vous avez mentionnée?—R. J'ai, avec moi, le livre de banque de la Caisse d'Economie.

Q. Et vous avez le livre de la banque de Québec?—R. Oui.

Q. Et d'après les conditions mentionnées vous êtes prêt à le produire devant le comité?—R. Oui.

Q. Désirez-vous aussi que ce qui probablement en est une copie faite d'après les livres de la banque—document produit par M. Brown—soit considérée comme étant produite par vous, et remise entre les mains des comptables en lieu et place du livre de banque?—R. Non, je leur donnerais le livre de banque qu'ils retenaient avec mon compte?—Je n'en admetts pas la production ici.

Q. La banque produit, et elle est ici, une copie de votre compte avec elle?—R. Elle a dit que cela lui avait été arraché sur menaces par ce comité.

Q. Et maintenant cette copie est sous la garde du comité?—R. La banque m'a dit qu'on lui avait fait des menaces pour la lui faire produire.

Q. Cela ferait disparaître tout embarras dans l'affaire—tout en présumant que ce document est une simple copie du livre de banque—si on pouvait le remettre aux mains des comptables?—R. Si j'en reçois l'ordre, je produirai ce que j'ai.

*Par le président :*

Q. A peu près sur tout?—R. A propos du livre de banque et des chèques.

*Par M. Davies :*

Q. Vous préférez votre livre de banque à cette copie?—R. Oui.

*Par M. Osler :*

Q. Vous vous opposez à ce que l'on ouvre ce paquet pour voir précisément si c'est une copie, ou si ce n'en est pas une?—R. J'ai toutes les répugnances à cela.

Q. Alors comment ai-je compris les dernières observations que vous avez faites se rapportant à ces chèques?

Q. Vous ne voulez pas produire aucun document qu'on vous a commandé de produire ici, mais simplement ceux qui se rapportent au compte de la banque.—R. Simplement ceux qui se rapportent au compte de la banque.

Q. Quels chèques avez-vous?—R. 1883, 84, 85, 86, 87.

Q. Ce sont des chèques remis par les banquiers?—R. Oui.

Q. Vous les avez ici?—R. Oui.

Q. Vous n'avez aucune objection à les produire ici?—R. Oui.

Q. Pour la raison que vous avez déjà mentionnée?—R. Oui, et je les produirai de la même manière que les autres.

Q. Ceci est soumis à la condition que tous les autres produiront les leurs?—R. Oui.

Q. Quels sont les talons de chèques que vous avez?—R. Aucun.

Q. Gardez-vous des talons de chèques?—R. Rarement.